Résolution présentée par la délégation de la Nouvelle-Zélande

Thème — Droits politiques et sociaux

Concerne — Transformation des territoires autochtones en zones de développement économique et technologique

L'Assemblée Générale,

Préoccupée — par le manque de perspectives d'emploi dans certaines régions et la nécessité pour les États de stimuler leur croissance économique, notamment face au chômage des jeunes de 15 à 24 ans en Nouvelle-Zélande, où le nombre de jeunes chômeurs a augmenté de 19,5 % entre juin 2025 et juin 2026, et par les conséquences de cette situation sur les populations locales,

Considérant — que les territoires autochtones d'Australie, du Canada, des États-Unis et de Nouvelle-Zélande disposent de ressources naturelles et foncières susceptibles de soutenir le développement économique, alors que le chômage des des Premières Nations est plus élevé comme au Canada avec 11,5% pour les populations autochtones vivants hors réserve et 6,8% pour les populations non autochtones vivants hors réserve,

Estimant — que le développement d'activités économiques durables sur ces territoires pourrait créer des emplois, limiter le départ des jeunes vers les grandes villes et contribuer à préserver les terres ancestrales, les traditions et les modes de vie des peuples autochtones, tout en leur permettant de bénéficier de nouvelles sources de revenus,

Soulignant — que l'intelligence artificielle, les centres de données et les cryptomonnaies offrent des possibilités d'investissement, de création d'emplois et de renforcement de la compétitivité des États, tout en favorisant le développement des infrastructures numériques et l'installation de nouvelles entreprises,

Constatant — que des pôles technologiques tels que la Silicon Valley aux États-Unis démontrent le potentiel économique de la concentration des investissements, des infrastructures et des entreprises innovantes, ainsi que les possibilités de création d'emplois qualifiés et de développement de nouvelles technologies,

Reconnaissant — que la valorisation économique de ces territoires, dans le respect des droits des peuples autochtones et en concertation avec les communautés concernées, pourrait diversifier les revenus nationaux, financer les infrastructures locales et soutenir la transmission du patrimoine culturel aux générations futures,

Décide — de promouvoir la transformation de certains territoires autochtones en zones de développement économique et technologique, avec les communautés concernées, afin de développer des industries créatrices d'emplois et de préserver les terres ancestrales ;

- d'encourager l'installation d'entreprises internationales dans les secteurs de l'intelligence artificielle, des centres de données et des cryptomonnaies afin de stimuler la croissance économique et l'emploi local ;
- de favoriser la création de pôles technologiques inspirés de la Silicon Valley pour attirer les investissements étrangers, financer les infrastructures et soutenir les communautés autochtones grâce aux revenus générés.

Le texte français fait foi.